

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Bodéga Bar le Glacier
Du 31/07 au 3/08/2026

N° A-2026-07-01-67

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code de l'Administration Communale notamment ses articles 97-98 et 99.

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 36. R 37.1 et R.225 ainsi que le décret N°62.1179 du 12 Octobre 1962.

Vu le code pénal, notamment son article R 26.15.

Considérant que l'organisation de ces bodégas nécessitent des mesures de restrictions de la circulation routière et stationnement en agglomération et une occupation partielle du domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 – Vu la demande présentée par Monsieur Paul Gaudry, gérant du Bar le GLACIER pour l'organisation de bodégas les 31 juillet et 01, 02 et 03 Août 2026.

Une autorisation lui est accordée pour l'organisation de ces bodégas.

Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles seront interdits de 18h à 1h00.

- Rue de l'Orchidée du n°1 à l'intersection de la Rue du Fer à Cheval.

- Rue de la Sèque du n°2 à l'intersection de la Rue du Fer à Cheval.

- Rue des Cèdres du n°2 à l'intersection de la Rue Perdue.

La mise en place des tables ne devra être réalisée qu'à partir de 18h30.

Le passage piétons devra rester libre jusqu'à la fermeture.

Les mesures et/ou restrictions sanitaires liées à la crise sanitaire en vigueur devront être appliquées et respectées.

ARTICLE 2 – La circulation sur la Route Départementale 14 (Route de Fleury) devra être libre. Les barrières de sécurité devront être posées droites de l'angle de la terrasse du Bar le Glacier à l'angle de la propriété n°17 Rue de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 3 – Les panneaux de signalisation et barrières placés par ses soins aux endroits adéquats donneront information de cette réglementation.

ARTICLE 4 – Madame la Secrétaire de Mairie, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capetang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du
La Maire : 2 JUIL. 2026

Fait à LESPIGNAN, le 1^{er} Juillet 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN